

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 05 septembre 2025 décide :

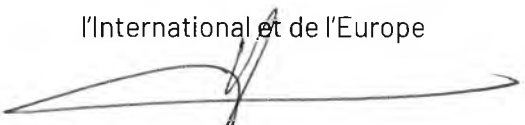
<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p>Acte 120-2025</p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p>
	<p>Corrections d'erreurs matérielles des maquettes 2025-2026 du Département d'Études Politiques et Territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✘ Master Science Politique, parcours politiques européennes - voisinages de l'UE

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative aux corrections d'erreurs matérielles des maquettes 2025-2026 du Département d'Études Politiques et Territoriales pour le Master Science Politique, parcours politiques européennes - voisinages de l'UE.

Document annexé.

A Saint Etienne le 05 septembre 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe



Alain TROUILLET

MEMBRES : 40	REPRESENTES : 10	PRESENTS : 22
QUORUM : 20		

POUR : 32	CONTRE : 00	ABST : 0
-----------	-------------	----------

